



## Circuits Courts, Tourisme et Services

## EN DIRECT...

A vos côtés pour construire vos projets



Édito

## Le suivi des performances en Point de Vente Collectif

Le nombre de magasins de producteurs ne cesse de croître sur notre territoire. Il en va de même pour l'Ain avec l'ouverture du 16<sup>ème</sup> PVC ce 23 mai à Cras/Reyssouze, et 3 autres initiatives sont en cours sur le secteur de Saint Etienne du Bois, Saint Sorlin en Bugey - Lagnieu et Chaneins.

Preuve d'un engouement toujours croissant du consommateur pour s'approvisionner localement avec des produits de qualité, tracés...

Ce système semble également apporter bon nombre de réponses aux producteurs fermiers cherchant à mutualiser et optimiser à la fois la vente et le temps consacré à cet acte.

Ce fort développement est également marqué par un certain nombre de difficultés, rencontrées au sein de ces structures, telles : relationnelles, renouvellement de producteurs pour certaines productions, stagnation économique...

Ceci nécessite de la part des groupes de prendre du temps, chaque année, pour se remettre en question, dresser le bilan de l'année écoulée, tant sur le plan économique, qu'humain ; afin d'en tirer des enseignements et être en capacité de se projeter vers le futur avec de nouveaux objectifs, clairement identifiés et validés.

Initié en 2015 sur la base des chiffres d'activité de 2014, le réseau des chambres d'Agriculture d'Auvergne - Rhône Alpes a décidé de réactualiser ses données technico-économiques sur la base des 2 années écoulées 2015 et 2016.

Ceci doit permettre à chaque collectif de se situer, par rapport à son environnement, et de se confronter aux résultats de sa typologie, de son département ou encore à l'échelon régional.

Sans aucun esprit de compétition, ni de classement, et en préservant la confidentialité

des éléments de chaque PVC, ceci doit permettre à chaque groupe de juger de son évolution sur 3 ans ; tant au niveau de son activité économique et de ses différents ratios, que de l'évolution de ses charges ; et également de se situer et de juger des marges de progressions possibles.

Véritable outil d'aide à la décision, ce travail permet de suivre le niveau de performances de chaque magasin ; à la seule condition que les groupes participent et prennent ce temps d'analyse.

**Gilles BRENON,**  
Vice-président de la Chambre  
d'Agriculture de l'Ain

## Attention aux démarches abusives !

Plusieurs entreprises agricoles ont été l'objet de démarchages abusifs ces dernières semaines (inscription à une formation « hygiène »). Si tel est votre cas, n'hésitez pas à contacter votre Chambre d'Agriculture et à consulter le document suivant : Démarchages abusifs d'entreprises agricoles : cas recensés et conduite à tenir. ■ [En savoir +](#)

## Des concours, encore des concours, toujours des concours !

### Le Concours Général Agricole



Initié en 1843 avec le concours de Poissy, le Concours Général Agricole a été créé en 1870 pour sélectionner et primer les meilleurs produits du terroir français et animaux reproducteurs.

Il constitue un événement dont la mission demeure d'une imparable modernité : être la vitrine de l'exceptionnelle biodiversité de la génétique et de la gastronomie française.

En 2016, 5 398 produits d'origine fermière, artisanale ou industrielle ont été jugés par 3 813 Jurés, (gastro-nomes avertis et professionnels représentant l'ensemble de la filière, de la production à la distribution). Ils ont décerné 1 353 médailles.

Les vins ont un concours spécifique qui a rassemblé 16 754 échantillons de vins (soit plus de 3 848 producteurs présents) jugés par 3 227 jurés qui ont attribué 4 054 médailles.

Pour vous inscrire à ce concours, qui a lieu tous les ans lors du SIA, vous pouvez vous rendre sur le site <http://www.concours-agricole.com/accueil/>, les inscriptions seront ou-

vertes autour du 1er septembre (la date n'est pas encore diffusée). Les prélèvements seront réalisés par des agents de prélèvements de la Chambre d'Agriculture.

### Concours fermier d'Or 2017

Les producteurs fermiers d'Auvergne Rhône-Alpes souhaitent participer à un événement régional mettant en valeur le meilleur des produits fermiers doivent s'inscrire au plus vite pour le prochain concours qui aura lieu les 20 et 27 septembre 2017 à Aubières (63).

Pour prendre connaissance de toutes les informations : catégories, règlement général du concours, bulletin d'inscription,... rendez-vous sur <http://aura.chambres-agriculture.fr>



### Le concours de fromages – Syndicat Caprin

Dimanche 25 juin, le concours de fromages a eu lieu dans le cadre de l'expo du futur, au foirail de la Chambre à Saint Denis les Bourg.

C'est 16 producteurs de fromages de chèvres, de vaches et de brebis, 80 échantillons jugés par 40 jurés qui se sont retrouvés pour déguster les produits.

Le palmarès ■

## Suivi de performances technico-économiques de votre Point de Vente Collectif

Conduit en 2015 sur plus de 71 PVC de Rhône-Alpes par les Chambres d'Agriculture, ce travail a permis de repérer les points forts et les marges de progrès des magasins volontaires. En 2017, la Région Auvergne Rhône-Alpes et les Chambres d'Agriculture renouvellent cette proposition de suivi aux Points de Vente volontaires.

### Intéressés ?

Contactez Guillaume PETIT : 04.74.45.56.62  
[guillaume.petit@dain.chambagri.fr](mailto:guillaume.petit@dain.chambagri.fr)

## Planète APPRO : retour sur le 1<sup>er</sup> salon des circuits alimentaires de proximité

Les 2 et 3 avril derniers, se déroulait au marché de gros de Lyon-Corbas, le premier salon professionnel des circuits alimentaires de proximité. Cet événement avait pour objet de réunir les producteurs et les professionnels de l'agroalimentaire (artisan, chef de cuisine en restauration collective, intermédiaire ou autre...) afin de créer un maximum de synergies.

**Bilan de ces journées** : 2 500 visiteurs, 80 exposants, 80 rendez-vous professionnels organisés, 2 conférences plénières et 13 mini-conférences techniques. ■



## Agrilocal s'associe à la semaine du goût

A l'occasion de la semaine du goût qui se déroulera du 9 au 15 octobre 2017, l'association nationale Agrilocal organise une opération intitulée "Au Pré de l'assiette". Le département de l'Ain participera à cette initiative afin d'en faire bénéficier les établissements de son territoire et ainsi mettre en avant son patrimoine culinaire et en particulier les produits de son territoire. Il est proposé aux établissements volontaires 1 repas 100% local ou 1 produit local par jour réparti sur la semaine.

Produits commandés via la plateforme <https://www.agrilocal01.fr/> ■

## Présentation POP du PEP 2017

Le PEP Caprin reconduit sa journée Portes Ouvertes au Pradel (POP), **le jeudi 12 octobre**, sur le site de la ferme expérimentale. Elle alternera conférences, ateliers, visites et présentations de posters. Nous vous attendons nombreux à cette **journée gratuite** qui lancera officiellement les travaux de rénovation du Pradel qui permettront de doubler le nombre de lots de chèvres et donc de donner un nouvel élan à notre Recherche et Développement caprine régionale.

Pour plus d'informations : <http://pep.chambagri.fr/index.php/caprins-accueil?layout=blog> ou taper pep.chambagri.fr puis cliquer sur l'icône  (Attention, le site n'est pas référencé sur les moteurs de recherche). ■

## Point de situation sur l'influenza aviaire

Depuis fin décembre 2016, en France, il y a eu 485 foyers élevages infectés en virus Hautement Pathogène, et 52 cas en faune sauvage (dont 24 cas dans l'Ain), soit un total de 540 cas, et plus de 100 cas en IA Faiblement Pathogène. Depuis le 4 mai 2017, la France est revenue à un niveau de risque négligeable.

En juin, en Europe, 13 foyers hautement pathogène (IAHP) de sous-type H5N8 et H5N5 ont été déclarés dans 5 pays : Luxembourg, Belgique, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni (notamment sur des basses-cours et des éleveurs amateurs).

De même en France, un nouveau foyer Hautement Pathogène H5 N8

a été confirmé le 30/06/17 dans une basse cour, dans le Nord, près de la Belgique.

Cette situation montre l'importance de protéger nos élevages de volailles en appliquant toutes les mesures de biosécurité renforcées et en s'assurant notamment de l'absence de contact entre les volailles de basse cours et les élevages commerciaux.

L'arrêté du 8 février 2016 reste toujours en vigueur avec obligation de mise en œuvre des mesures de biosécurité et obligation de formation pour tout détenteur de volailles avant février 2018. Des nouvelles formations seront proposées par la CA01 en début d'année 2018 et selon les demandes reçues. ■ En savoir +

## Mise en transparence des résultats de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments

La loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 prévoit la mise en transparence des résultats des contrôles officiels de sécurité sanitaire des aliments. Les producteurs en vente directe sont soumis à ces contrôles depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Les résultats sont disponibles, comme ceux de tous les autres établissements contrôlés, sur le site :

<http://www.alim-confiance.gouv.fr>

Les résultats seront envoyés aux producteurs sous forme d'affichette qu'ils seront libres d'afficher ou non.

La Chambre d'agriculture de l'Ain peut vous accompagner dans la mise en place et le suivi de vos autocontrôles. ■

## Système de caisse, logiciels de gestion et compta : obligation d'utiliser des systèmes certifiés

Afin de lutter contre la fraude à la TVA liée à l'utilisation de logiciels permettant la dissimulation de recettes, l'ensemble des systèmes de caisses, logiciel de gestion ou de compta devront répondre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (article 286 du CGI) à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données.

**Qui sont les agriculteurs concernés par ce changement de réglementation ?**

Les agriculteurs qui vont devoir se rééquiper pour se conformer à cette nouvelle réglementation sont :

1. les agriculteurs assujettis à la TVA (c'est à dire, tous les agriculteurs, qu'ils soient au réel ou au micro BA)...

2. qui enregistrent les règlements de leurs clients au moyen d'un système de caisse et/ou assurent leur gestion commerciale au moyen d'un logiciel de gestion et/ou assurent leur comptabilité au moyen d'un logiciel de comptabilité...

3. qui ne répondent pas aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données définies dans le Code Général des Impôts.

**En résumé, tous les agriculteurs qui utilisent un système de caisse, un logiciel de gestion ou un logiciel de comptabilité devront être conformes aux nouvelles normes imposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'ils utilisent ces systèmes / logiciels pour enregistrer les règlements de leurs clients. A l'inverse, les agriculteurs qui ne possèdent pas ce type de solutions ou qui ne les utilisent pas pour enregistrer les règlements de leurs clients n'ont pas d'obligation de s'équiper.**

Bon à savoir : cette interprétation du texte nous a été confirmée par le service des impôts.

Quelques cas concrets pour comprendre l'application du texte en ligne. ■

## La filière équine : une filière dynamique !

**Des publications du réseau références sont disponibles pour vous accompagner au mieux dans la vie de votre entreprise.**

### Synthèse nationale 2015

Vous trouverez des repères technico-économiques vous permettant de situer votre exploitation par rapport aux structures suivies dans le cadre du réseau sur tout le territoire français dont la région Auvergne-Rhône Alpes.

### Enquête qualitative

67 exploitants du Réseau Equin ont été interrogés en 2016 sur leurs produits commercialisés et l'évolution de leur activité sur les trois dernières années. 3/4 des exploitants ont répondu maintenir leur activité voire la développer pour 1/3 d'entre eux. Selon eux les incontournables sont :

- Etre en phase avec son marché
- Proposer une prestation de qualité
- Vendre au bon rapport qualité/prix
- Offrir un cadre agréable et sécurisant
- Bien promouvoir son produit

Pour situer la performance économique de votre centre équestre « calculer votre coût de production »

Une première analyse de 44 coûts de production centre équestre a permis de dégager quelques pistes pour expliquer les meilleurs résultats :

- Une bonne adéquation entre l'activité et les moyens de production (cavalerie, main d'œuvre et infrastructures)
- Qui se traduit par un bon niveau de trois indicateurs : heures/équidé, heures équidés/UMO, produit/équidé
- Et une maîtrise des charges opérationnelles et de structure.

Voici le lien pour aller chercher les publications et les actus du réseau sur le site de l'Idèle

<http://idele.fr/filieres/equides.html>

Nouveauté ! Une journée régionale du réseau REFErences est prévue à l'automne selon le format que vous aurez choisi.

Vous avez certainement reçu un mail pour participer à l'enquête qui nous permettra de l'adapter au mieux, n'hésitez pas à participer ! ■

# Les formations de septembre 2017 à juin 2018

Formation	Durée	Intervenants	Début	Fin	Lieu
Je maîtrise mes différentes préparations à base de viande hachée	1 jour	Céline Facundo Conseillère CA01	Printemps 2018	Printemps 2018	Bourg-en-Bresse
J'abats et j'éviscère mes volailles à rôtir	2 jours	Céline Facundo Conseillère CA01	23/10/2017	24/10/17	Bourg-en-Bresse et environs
Je me forme au merchandising et à la valorisation des produits en PVC	1 jour	Guillaume Petit Conseiller CA01	Janvier 2018 ou à la convenance du groupe		Dans un PVC du département
Je crée mon atelier de transformation à la ferme	1 jour	Céline Facundo Conseillère CA01	18/11/17	25/11/17	Bourg-en-Bresse
Prévenir les accidents de fromagerie	2 jours 218/11/17	Céline Facundo Conseillère CA01	05/12/2017	19/03/18	Ceyzériat
Je transforme et j'élabore des plats cuisinés à base de légumes	3 jours	Céline Facundo Conseillère CA01	à définir	à définir	Secteur Bresse
Perfectionner sa technique de production de petits fruits rouges	2 jours	Céline Facundo Conseillère CA01	16/10/2017	17/10/17	Ceyzériat
J'obtiens mon certificat pour l'abattage de volailles	1 jour	Céline Facundo Conseillère CA01	Avril 2018	Avril 2018	Bourg-en-Bresse
Je renouvelle mon agrément à l'inspection des lésions sanitaires des volailles	1 jour	Céline Facundo Conseillère CA01	25/10/2017	25/10/17	Bourg-en-Bresse
Je renouvelle mon agrément à l'inspection des lésions sanitaires des volailles	1 jour	Céline Facundo Conseillère CA01	26/10/2017	26/10/17	Villars-les-Dombes
Je comprends et j'améliore le fonctionnement sanitaire de mon PVC	1 jour	Céline Facundo Conseillère CA01	25/09/17	25/09/17	Villars-les-Dombes
Je réalise mon étude de marché	2 jours	Céline Facundo Conseillère CA01	05/10/17	19/10/17	Bourg-en-Bresse
J'estime mes coûts et mes tarifs en vente directe	3 jours + prestation individuelle (2h30 par stagiaire)	Christophe Gillier Conseiller CA01	Janvier 2018		Ceyzériat
J'analyse les résultats de mes actions de valorisation des produits en PVC	1 jour	Guillaume Petit Conseiller CA01	Février 2018 ou à la convenance du groupe		Dans un PVC
Choisir son statut juridique en point de vente collectif	1 jour	Guillaume Petit Conseiller CA01	09/10/17	09/10/17	Secteur Bourg-en-Bresse
Choisir son statut juridique en point de vente collectif	1 jour	Guillaume Petit Conseiller CA01	Mai 2018	Mai 2018	Secteur Chaneins
Définir la stratégie de communication de votre PVC	3 jours	Guillaume Petit Conseiller CA01	Mai 2018 ou à la convenance du groupe		Rignieu le Desert
Définir la stratégie de communication de votre PVC	3 jours	Guillaume Petit Conseiller CA01	Juin-juillet 2018 ou à la convenance du groupe		Chaneins
Maîtrisez le suivi juridique de votre SARL et anticipez les contrôles	1 jour	Guillaume Petit Conseiller CA01	Avril 2018	Avril 2018	Bourg-en-Bresse
Je crée une activité d'accueil à la ferme	1 jour	Guillaume Petit Conseiller CA01	12/01/18	12/01/18	A définir en fonction du profil des stagiaires

**Renseignements et inscriptions ou formations complémentaires : Céline Mante : 04 74 45 56 92 ou [celine.mante@ain.chambagri.fr](mailto:celine.mante@ain.chambagri.fr)**

- Salon Tech&Bio à Valence : 20 et 21/09/17
- Fermier d'Or : 20 et 27/09 à Aubières (63)
- Semaine du goût (dont opération Agrilocal "Au Pré de l'assiette") du 9 au 15/10
- Salon de la Gastronomie - 9 au 13 Novembre 2017 dont salon Locapro le 13/11 à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse
- Session d'information en Volailles de chair (ITAVI PEP) le 30/11/17 à Valence
- Les Glorieuses le 12/12 à Montrevel en Bresse, le 15/12 à Bourg en Bresse, le 16/12 à Louhans et le 17/12 à Pont de Vaux.